

—ENJEUX-DEBATS

Mercredi 19 mai 2010

[Envoyer à un ami](#) | [Imprimer cet article](#)**—L'Europe a tant besoin d'épargne obligatoire***EFAMA. L'association européenne de l'industrie des fonds a publié un plan en huit recommandations.*

Les gestionnaires d'actifs européens n'ont pas déclenché la crise, mais ils en ont été sévèrement touchés. Les investisseurs ont été fortement ébranlés. C'est notre devoir de leur redonner la confiance en nos capacités et notre intégrité. Cela est d'autant plus important pour une industrie qui agit en tant que dépositaire de fonds de prévoyance individuels.

En Europe, les solutions de prévoyance sont fragmentées et souvent inadéquates, alors que les défis démographiques appellent les gouvernements à l'action. Il semble de plus en plus clair que les systèmes d'épargne à long-terme européens ne sauront durer sans prendre des mesures qui comportent également une augmentation des contributions individuelles. Les représentants de l'industrie, comme l'Efama, ont un rôle-clé à jouer pour la mise sur pied d'un cadre européen de prévoyance. Les huit recommandations détaillées ici sont destinées à guider l'industrie tout au long de ses échanges et de ses collaborations avec les législateurs, régulateurs et surveillants.

Les trois recommandations pour la prévoyance et les trois autres pour la distribution au détail sont complétées par deux propositions de mise en œuvre. Augmenter la somme investie en épargne-vieillesse en encourageant les gouvernements à introduire des plans d'épargne à long terme obligatoires (avec des clauses dérogatoires) organisés avec le soutien de plans d'employeurs et/ou de branches.

La mise en place de ces plans augmenterait les actifs de retraite des employés, diminuant ainsi la dépendance des systèmes de répartitions nationaux et ayant par là-même un impact positif sur les budgets des Etats, notamment en périodes de faible croissance. Elle pourrait certes être implémentée au niveau national. Mais des certificats standardisés pour les plans de retraite personnels européens réduiraient les efforts des législateurs pour mettre en place des plans obligatoires.

Rendre les investissements à long terme plus accessibles aux consommateurs en introduisant un plan de prévoyance personnelle comportant des standards de certification identiques à travers toute l'Europe.

L'absence d'un plan de prévoyance personnelle simple, qui pourrait faire partie tant du 2e que du 3e pilier, est perçue comme un facteur majeur empêchant les Européens d'épargner plus pour leur retraite. Des standards communs visent à protéger les avoirs de retraite des investisseurs, à permettre de choisir les véhicules adéquats pour constituer une fortune comme à améliorer la transparence et l'attractivité de ces plans du point de vue d'un épargnant à long terme. Des plans de retraite européens officiellement certifiés (OCERPs) créeraient une base commune pour les fournisseurs de plans de retraite à travers toute l'Europe. Il s'agit des plans, non pas de leurs produits d'investissement sous-jacents.

En voici les exigences de base:

Les OCERPs doivent être transparents (domiciliés en Europe, frais, avoirs accumulés), faciliter les choix de placement (gamme de produits limitée, offrir une option standard, gestion des risques en phase d'épargne/de versement), pouvoir être transférés/fusionnés

entre pays, employeurs ou piliers, offrir une flexibilité adéquate (conditions de retrait/suspension), être efficaces en termes de coûts (gestion à l'échelle institutionnelle, compte individuel) et sûrs (portefeuilles collectifs).

Les autorités de régulation compétentes pour l'admission de produits de prévoyance devraient également attribuer le statut OCERP pour une distribution paneuropéenne. Cet objectif demande la création d'une base légale pour le passeport européen des OCERPs et leur supervision.

Donner à tous les fournisseurs de produits un accès équitable à des OCERPs convenables et efficaces et renforcer ainsi la concurrence pour offrir les meilleures solutions à l'investisseur.

Tous les fournisseurs de véhicules de placement devraient être autorisés à approvisionner les OCERPs, pour autant qu'ils soient conformes aux standards. Les fonds UCITS seraient particulièrement adaptés, notamment en raison de leurs exigences en termes de diversification, leur recherche de stratégies d'allocation d'actifs diversifiées, leur réputation en tant que véhicules transparents et la simplicité des transferts d'avoirs.

Harmoniser les standards de distribution pour des produits d'investissement de détail (PRIIPs, Packaged Retail Investment Products) à travers toutes les catégories

Les règles de transparence et de vente varient entre les différentes catégories de produits d'investissement. Les distorsions de concurrence qui en résultent entravent la capacité des investisseurs à comparer entre les variantes et affaiblissent leur position face aux distributeurs comme face aux fournisseurs. Afin de vraiment créer une base commune, les dispositions des PRIIPs devraient être étendues aux produits structurés, aux dépôts à terme structurés, aux assurances-vie liées à des fonds et à tous les produits d'assurance ayant un composant d'investissement. Ce standard devrait obliger les fournisseurs à publier un document d'informations-clés (KID) cohérent et standardisé comprenant la politique d'investissement, le profil rendement-risque, les frais, la performance historique, etc. En outre, les distributeurs devraient respecter des règles de vente spécifiques. Soit d'éviter, gérer ou déclarer tout conflit d'intérêt qui pourrait survenir au cours du processus de vente ou de conseil, examiner si les produits conviennent aux besoins des investisseurs et déclarer les accords de rémunération.

Améliorer la qualité et la transparence des activités au point de vente

La seule harmonisation des standards de distribution risque de laisser des marges d'interprétation pouvant conduire à des pratiques qui ne sont pas conformes à l'idée de la protection de l'investisseur. Le régulateur devrait donc agir en faveur de:

- La déclaration de la nature des services du distributeur (obligations du distributeur envers le client: est-il indépendant, seulement rémunéré par le client, ou reçoit-il des rémunérations d'un fournisseur/distributeur de produits?, la gamme de produits, le nombre et les noms des prestataires, les principes des commissions en faveur du distributeur, ainsi que les critères et le processus de sélection)

- La déclaration complète de toutes les charges et des principes des conventions de rémunération (la part des frais payés directement par l'investisseur, les charges et commissions facturés au PRIIP, la rémunération du distributeur pour la vente du PRIIP)

- L'introduction d'un certificat de conseiller standardisé

- L'examen du droit de revenir sur une décision de placement accordé aux investisseurs (remboursement d'une partie des frais de transaction pour lui donner la possibilité de

faire appel à des conseillers tiers)

Renforcer la confiance dans les UCITS en tant que véhicule d'investissement crédible

Cela implique que l'industrie renforce ses capacités de mesurer et de gérer les risques. Elle devrait également faire encore plus d'efforts pour établir une catégorisation des fonds en fonction des titres détenus dans le portefeuille, valable et surveillé à l'échelle européenne. Celle-ci faciliterait la comparaison.

Si les efforts précités se situent avant tout au niveau de la régulation, les gestionnaires d'actifs peuvent également soutenir les améliorations.

Promouvoir les connaissances et compétences financières d'investisseurs individuels et de conseillers financiers

Cela permettrait aux investisseurs de prendre des décisions de placement plus éclairées et de devenir des acteurs en faveur de la qualité des produits et services d'investissement offerts sur le marché. Cet effort passe entre autres par la mise sur pied d'un glossaire d'introduction aux placements disponible sur le site de l'Efama. Au niveau national, l'industrie des services financiers peut encourager l'adaptation des plans scolaires pour inclure une formation économique et financière de base.

Favoriser les efforts de l'industrie pour améliorer la gouvernance

En plus de réviser le code de conduite existant, l'Efama devrait jouer un rôle de moteur pour la création d'un groupe de recherche sur l'industrie européenne. Celui-ci est appelé à créer une bibliothèque de bonne conduite rassemblant des recommandations pratiques pour améliorer la gouvernance et la performance par rapport aux objectifs fixés dans le code de conduite. Une évaluation systématique en tant que base d'un sigle de qualité, la promotion de ce dernier auprès des distributeurs et investisseurs et l'introduction de récompenses annuelles, par exemple pour les gestionnaires d'actifs le plus centrés sur le client.

|